

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 18 février 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
30	18	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 00
Contre : 00
Abstention : 00

L'an 2026 le 18 février à 18 h 30, le Comité Syndical du SICTOM de Champagne Berrichonne s'est réuni à la salle des réunions du SICTOM à Issoudun, sous la présidence de M. VAN REMOORTERE Éric, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux délégués syndicaux le 11 février 2026

Présents : M. VAN REMOORTERE Éric, Président, Mmes : ABRIOUX Sylvette, Mme CIRRE Marie-Line, HERVET Maryse, LAINEZ Sylvie, LEPRAT Monique, LOTH Christelle, MALLET Armelle, MERIOT Nathalie, MM : CHABANCE Fabrice, GONNET Arnaud, GONTHIER Gilles, HERAULT Michel, JOLY Sylvain, MNICH Pascal, NORMAND Franck, PARAGE Frédéric, VILLALDEA-AVILA Rafaël.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE
D'ISSOUDUN
Le : 19/02/2026
Et
Publication ou notification du :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BODIN Olivier à M. CHABANCE Fabrice, M. LAUVERGEAT Patrice à Mme CIRRE Marie-Line, Mme LE GRANDIC Patricia à M. VILLALDEA-AVILA Rafaël, M. METIVIER Philippe à M. VAN REMOORTERE Éric, Mme SAUGET Nicole à M. GONNET Arnaud

Excusés : M. TAILLANDIER Michel

Absent(s) : M. AUDEBERT Éric, M. BONNET Michel, M. LEGNIER François, M. MAURICEAU Christophe, M. QUANTIN Jean Philippe, M. RENAUDAT Fabrice

A été nommé secrétaire : M. GONNET Arnaud

180226_01 : Débat d'orientation budgétaire

Rapporteur : Éric VAN REMOORTERE

Exposé :

Conformément à l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientation budgétaires a lieu au sein du Comité Syndical.

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus. En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. Il a lieu dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif. Une délibération obligatoire permet de prendre acte de la tenue du DOB.

Relaté dans un compte-rendu de séance, le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres dans un délai de 15 jours. Dans ce même délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public au siège de l'EPCI.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du DOB doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

Rapport d'orientation budgétaire : Avant l'examen du budget, l'exécutif de la collectivité présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice,
- Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement.

De plus, pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport doit être communiqué aux membres de l'assemblée délibérante en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion.

Délibération

Vu le CGCT

Vu les statuts du SICTOM

Après avoir présenté les documents annexés à la présente délibération, M. le Président demande au Comité Syndical de prendre acte de la tenue du rapport d'orientation budgétaire lors de sa séance du 18/02/2026.

- Le comité syndical **prend acte** de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2026, tel qu'annexé à la présente délibération
- Le comité syndical **prend acte** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Au SICTOM de Champagne Berrichonne, le 20 février 2026

Le Président,
M. Éric VAN REMOORTERE

Secrétaire de séance,
M. GONNET Arnaud

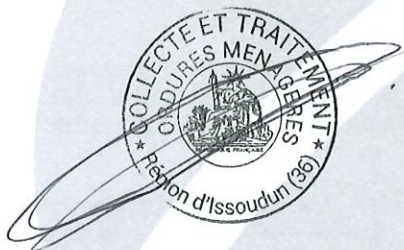


Table des matières

1- Environnement économique et Loi de Finances pour 2026 (annexe)	2
2- Résultats prévisionnels de l'exercice 2025.....	2
3- Données financières rétrospectives du SICTOM	4
4- Evolution de la TEOM 2019-2025.....	4
5- Evolution de l'endettement durant les 5 dernières années.....	5
6- Projection sur le budget 2026	6
61- Recettes de fonctionnement.....	6
611- Fiscalité.....	6
612- Evolution des recettes liées aux contrats en cours.....	8
62- Dépenses de fonctionnement.....	9
621- Evolution de la masse salariale	9
622- Evolution des charges à caractère générales	13
63- Dépenses d'investissement.....	14
631- Matériels	15
632- Véhicules	15
633- Travaux.....	15
64- Recettes d'investissement	16
65- Tableau récapitulatif de la projection du budget 2026 :.....	16

Débat des Orientations budgétaires DOB du 18/02/2026

1- Environnement économique et Loi de Finances pour 2026 (annexe)

Le Groupe BPCE (Banque Populaire Caisse d'Epargne) autorise la reprise de son document « Débat d'Orientation Budgétaire 2026 » dans lequel figure une analyse de l'environnement macro-économique, une synthèse des principales mesures concernant les collectivités locales prévues par la LFI 2026. Ce document est joint au présent Rapport d'Orientation Budgétaire.

2- Résultats prévisionnels de l'exercice 2025

BUDGET PRICIPAL			DEPENSES		RECETTES	
2025	FONCTIONNEMENT	(A)	4 728 007,77 €	(G)	5 481 582,93	753 575,16
	INVESTISSEMENT	(B)	1 008 747,05	(H)	572 148,81	-436 598,24
						+
REPORT	FONCTIONNEMENT	(C)	0,00	(I)	1 161 480,80	1 161 480,80
	INVESTISSEMENT	(D)	0,00	(J)	653 291,72	653 291,72
						=
TOTAL		A+B+C+D	5 736 754,82	G+H+I+J	7 868 504,26	
RESTES A REALISER 2025 A REPORTER EN 2026	FONCTIONNEMENT	(E)	0,00	(K)	0,00	
	INVESTISSEMENT	(F)	526 669,79	(L)	0,00	
	TOTAL DES RAR	E+F	526 669,79	K+L	0,00	-526 669,79
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	A+C+E	4 728 007,77	G+I+K	6 643 063,73	
	INVESTISSEMENT	B+D+F	1 535 416,84	H+J+L	1 225 440,53	
	TOTAL CUMULE	A+B+C+D+E+F	6 263 424,61	G+H+I+J+K+L	7 868 504,26	

CFU 2025 prévisionnel

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 787 607,49 €	013 ATTENUATION DE CHARGES	73 194,37 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 442 035,26 €	70 PRODUITS DES SERVICES	817 871,76 €
014 ATTENUATION DES PRODUITS	0,00 €	73 IMPOTS ET TAXES	3 964 996,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 631,17 €	74 DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	576 760,99 €
66 CHARGES FINANCIERES	42 825,52 €	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	16 256,38 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 496,09 €	76 PRODUITS FINANCIERS	35,40 €
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS		77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 680,03 €
022 DEPENSES IMPREVUES			
042 OO TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (AMORTISSEMENTS)	426 412,24 €	042 OO TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (dont travaux en régie)	30 788,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	0,00 €		
002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	0,00 €	R 002 Excédent de fonctionnement cumulé	
TOTAL	4 728 007,77 €		5 481 582,93 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 314,00 €	10222 FCTVA	60 941,29 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00 €	1068 AFFECTATION DU RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT	48 396,28 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	772 853,21 €	13 SUBVENTIONS	36 399,00 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	16 EMPRUNT	0,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (dont rbst du capital)	200 791,84 €	19 Neutralisation et régularisations d'opérations	1 400,00 €
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00 €	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
020 DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	040 OO DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (ARMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS°)	425 012,24 €
040 OO TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (dont travaux en régie)	30 788,00 €		
041 OO OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €
		001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF D'INVESTISSEMENT	0,00 €
RAR	0,00 €	RAR	0,00 €
TOTAL	1 008 747,05 €		572 148,81 €

Marge nette 2025

DRF	4 301 595,53 €
RRF	5 449 114,90 €
Marge Brute	1 147 519,37 €
K emprunt	200 791,84€
Marge nette	946 727.53€

3- Données financières rétrospectives du SICTOM

Evolution des résultats cumulés :

Evolution des résultats cumulés :

2020	2021	2022	2023	2024	2025
-970 115.68€	-660 802.84€	-225 936,22€	749 559,49€	1 161 480,80€	1 605 079.65€

4- Evolution de la TEOM 2019-2025

	VOTE SICTOM	DECISION PREFET	DECISION PREFET	VOTE SICTOM	VOTE SICTOM	VOTE SICTOM
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Habitants		21 768	21 703	21 607	21 439	21 353
Montant / Habitant		158,03	206,99	205,95	191.51	185 €
Evolution du produit de la TEOM	1,44%	22,26%	30,59%	-0,94%	-7,73%	-3,79%
Total TEOM en €	2 813 634 €	3 440 038 €	4 492 344 €	4 450 054 €	4 105 890 €	3 950 406 €
TEOM SICTOM / CCCB	1 289 554	1 577 989	2 063 147			
Versement FerCher	1 524 080	1 862 049	2 429 197			
Dont TEOM perçue par FerCher	1 500 054	1 580 980	2 054 769			
Dont Contribution FerCher sur son budget général	24 026	281 069	374 428			

5- Evolution de l'endettement durant les 5 dernières années.

Année	Capital remboursé	Capital Emprunté	Capital restant dû au 31/12	
2019	366 350,21 €	200 000,00 €	2 729 393,85 €	Investissement 2019
2020	347 629,46 €	0,00 €	2 381 764,39 €	
2021	351 745,29 €	0,00 €	2 030 019,10 €	
2022	244 852,63 €	0,00 €	1 785 166,47 €	
2023	205 271,10 €	0,00 €	1 579 895,37 €	
2024	191 372,45 €	695 000,00 €	1 539 522,92 €	
2025	200 791,84 €	0,00 €	1 882 731,08 €	

L'ensemble des emprunts du syndicat est recensé en annexe.

Précisions :

8 Taux fixes

3 sont indexés sur l'Euribor 3 mois.

Un emprunt est indexé sur le taux du Livret A.

Extinction de la dette :

ANNEES	ECHEANCES	CAPITAL	INTERÊTS
2026	352 263,01 €	294 776,81 €	57 486,20 €
2027	268 427,83 €	220 458,89 €	47 968,94 €
2028	267 194,67 €	226 380,77 €	40 813,90 €
2029	260 738,16 €	227 286,82 €	33 451,34 €
2030	233 833,33 €	207 521,04 €	26 312,29 €
2031	223 258,75 €	203 414,25 €	19 844,50 €
2032	121 425,02 €	108 105,22 €	13 319,80 €
2033	104 820,41 €	94 766,68 €	10 053,73 €
2034	97 270,60 €	90 059,40 €	7 211,20 €
2035	53 929,58 €	49 386,83 €	4 542,75 €
2036	53 371,65 €	49 741,26 €	3 630,39 €
2037	27 011,40 €	24 166,68 €	2 844,72 €
2038	14 075,18 €	11 666,68 €	2 408,50 €
2039	8 841,68 €	6 666,68 €	2 175,00 €
2040	8 641,68 €	6 666,68 €	1 975,00 €
2041	8 441,68 €	6 666,68 €	1 775,00 €
2042	8 241,68 €	6 666,68 €	1 575,00 €
2043	8 041,68 €	6 666,68 €	1 375,00 €
2044	7 841,68 €	6 666,68 €	1 175,00 €
2045	7 641,68 €	6 666,68 €	975,00 €
2046	7 441,68 €	6 666,68 €	775,00 €
2047	7 241,68 €	6 666,68 €	575,00 €
2048	7 041,68 €	6 666,68 €	375,00 €

2049	6 841,68 €	6 666,68 €	175,00 €
2050	1 678,77 €	1 666,27 €	12,50 €
TOTAUX	2 165 556,84 €	1 882 731,08 €	282 825,76 €

Lignes de trésorerie

Le SICTOM N'a plus de ligne de trésorerie

Pour mémoire au 01/01/2023 :

Organisme financier	Plafond	Capital restant dû au 20/03/2023
Crédit Mutuel	420 000,00 €	220 000,00 €
Crédit Agricole	375 000,00 €	275 000,00 €
Total	795 000,00 €	495 000,00 €

6- Projection sur le budget 2026

61- Recettes de fonctionnement

611- Fiscalité

Pour mémoire

Depuis 2023, le syndicat prélève la TEOM sur l'ensemble de son territoire réparti en 5 zones.

Zone 1 : Neuvy Pailloux – Saint Florentin – Vatan
Zone 2 : Ambrault – Lizeray – Luçay le Libre – Chouday – Brives – Liniez – Pruniers – Sainte Fauste – Condé – Meunet Planches – MA chapelle Saint Laurian – Saint valentin – Ménétréols – Saint Aoustrille – Saint Pierre de Jard.
Zone 3 : Buxeuil – Fontenay – Giroux – Reboursin – Saint Aubin – Thizay – Bommiers – Vouillon – La Champenoise – Meunet sur Vatan – Guilly – Aize.
Zone 4 : Saint Florent sur Cher
Zone 5 : Civray – Lunery – Mareuil sur arnon – Plou – Primelles – Saint Caprais – saugy – Villeneuve sur Cher.

Le produit constant attendu avant orientation budgétaire, se situe comme suit :

Attention à ce stade les bases prévisionnelles 2026 ne sont pas connues, nous avons simulés une augmentation de 0.8%.

FERCHER			
Bases 2026	Zone	Taux N-1	Produit
3 916 459	4	20,20%	791 124,72 €
6 672 804	5	20,20%	1 347 906,36 €
10 589 263			2 139 031,08 €
CCCB			
Bases 2026	Zones	Taux N-1	Produit

4 287 021	1	16,46%	705 643,65 €
2 942 417	2	22,92%	674 401,86 €
1 581 070	3	29,26%	462 621,13 €
8 810 508			1 842 666,65 €
Produit total	3 981 697,73 €		

L'hypothèse budgétaire retenue à ce stade est la suivante :

Au regard du résultat 2025, il est proposé de réduire l'apport prévisionnel de la TEOM de 47 000€.

Le besoin estimé à **3 934 697.73 €** permettrait de définir les taux suivant pour l'année 2026 :

FERCHER			
Bases 2025	Zone	FerCher	Produit
3 916 459	4	19,98%	782 336,06 €
6 672 804	5	19,98%	1 332 932,38 €

CCCCB			
Bases 2025	Zone	CCCCB	Produit
4 287 021	1	16,25%	696 744,97 €
2 942 417	2	22,63%	665 897,17 €
1 581 070	3	28,89%	456 787,14 €

Bases 2026	Zone	Taux actuel	Produit
19 399 770	Moy	20,28%	3 934 697,73 €

Afin d'obtenir une vision d'ensemble et ainsi pouvoir comparer, vous retrouverez dans ce tableau l'évolution du produit de la TEOM de 2020 à 2025, auquel s'ajoute la prévision 2026. Nous retrouvons les deux fortes hausses décidées par M. le préfet par suite des recommandations de la CRC (2021 et 2022) puis l'amorce de la baisse en 2023 qui a été confortée en 2024 et 2025.

	VOTE SICTOM	DECISION PREFET	DECISION PREFET	VOTE SICTOM	VOTE SICTOM	VOTE SICTOM	Proposition
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Habitants		21 768	21 703	21 607	21 439	21 353	21 360
Montant / Habitant		158,03	206,99	205,95	191,51	185 €	184,21€
Evolution du produit de la TEOM	1,44%	22,26%	30,59%	-0,94%	-7,73%	-3,79%	-0,40%
Total TEOM en €	2 813 634 €	3 440 038 €	4 492 344 €	4 450 054 €	4 105 890 €	3 950 406 €	3 934 698 €

TEOM SICTOM / CCCB	1 289 554	1 577 989	2 063 147				
Versement FerCher	1 524 080	1 862 049	2 429 197				
Dont TEOM perçue par FerCher	1 500 054	1 580 980	2 054 769				
Dont Contribution FerCher sur son budget général	24 026	281 069	374 428				

En conclusion : Le SICTOM, par cette baisse, absorbe un peu plus que le montant lié à l'évolution des bases

Vous trouverez ci-dessous, un tableau reprenant l'évolution des taux par zones de 2020 à 2025, complété par l'orientation 2026.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Zone 1 :	14,19%	17,21%	21,57%	20,11%	17,79%	16,46%	16,25%
Zone 2 :	19,68%	23,96%	30,03%	28,00%	24,77%	22,92%	22,63%
Zone 3 :	25,14%	30,59%	38,34%	35,75%	31,63%	29,26%	28,89%
Zone 4 :	17,90%	20,94%	22,26%	24,30%	21,50%	20,20%	19,98%
Zone 5 :	17,90%	20,94%	22,26%	24,30%	21,50%	20,20%	19,98%

612- Evolution des recettes liées aux contrats en cours

Le budget 2026 tient compte du fait que plusieurs marchés ont pris fin en 2025. Le marché de la CCPI se terminera fin 2026

Compte	Libellé	Type de déchets ou N° de lot	Tonnage ou colonnes	Prix unitaire	TOTAL
	COCOREL	Verre	267	57,52 €	15 357,84 €
	C.C. Val de Bouzanne	Carton	75	35,56 €	2 652,78 €
	SUEZ EAU France (Collecte OM et Emb)		12	187,50 €	2 250,00 €
	Clients Pro	Tt Venant, Végétaux, Gravats, DTQD	445		100 000,00 €

	Société des Ateliers LOUIS VUITTON				8 200,00 €
	C.C.P.I	Lot 1OMR	2 419	50,30 €	121 675,70 €
	C.C.P.I	Lot 2 Emb	1 628	69,47 €	113 097,16 €
	C.C.P.I.	Lot 3 Déchetteries (Transports) y compris transport vers exutoire			154 988,77 €
	C.C.P.I.	Lot 4 Verres	1 598	27,86 €	44 520,28 €
7078	OI France (Verre)		886	8,00 €	7 088,00 €
	FERROLAC	Ferrailles	256	50,00 €	12 800,00 €
	PAPREC	Alu	12	460,00 €	5 704,00 €
	PAPREC	Acier	65	110,00 €	7 150,00 €
	PAPREC	5.03A	17	15,00 €	255,00 €
	PAPREC	Papier (1.11)	173	105,00 €	18 165,00 €
	PAPREC	Petit alu	8	20,00 €	160,00 €
	PAPREC	Papier (1,05A)	301	65,00 €	19 565,00 €
	PAPREC	Papier (5,02A)	246	60,00 €	14 760,00 €
	PAPREC	Gros de Magasin (1.02)	48	30,00 €	1 428,00 €
	PAPREC	PEPP (Plastiques)	45	60,00 €	2 700,00 €
	PAPREC	PET Clair Q9	65	270,00 €	17 550,00 €
	QUATRA (Huiles usagées)	Huiles usagée	2 582	0,10 €	258,20 €
	COMPOSTEUR			15,00 €	0,00 €
7083	Clients pro location caisson		24	181,13 €	4 347,12 €
	Clients pro location caisson bâché		12	233,83 €	2 805,96 €
	Vacation - 5kms		14	99,95 €	1 399,30 €
	Vacations + 5 kms		13	254,63 €	3 310,19 €
	Locations et transp divers (Mairies)				2 750,00 €
747888	ADEME				22 580,00 €
	CITEO				500 000,00 €
	ECOMAIISON				15 000,00 €
	OCAD3E				15 000,00 €
					1 237 518,29 €

62- Dépenses de fonctionnement

621- Evolution de la masse salariale

La masse salariale représentant 33.52% de la dépense réelle en 2025, il convient de présenter les évolutions prévues dans le budget 2026.

Au 1er janvier 2025 est composé 3 services, avec 3 responsables : le service administratif, le service déchetterie et valorisation des déchets. Le service de la collecte des Ordures Ménagères et le service transport sont sous la responsabilité d'un chef de service.

Les 3 services seront en relation directe avec la direction qui est présent au SICTOM 14 h par semaine depuis avril 2025. Une nouvelle direction est prévue arriver le 27/04/2026

	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
012-Charges de personnel et frais assimilés	1 603 862,89 €	1 442 035,26 €	1 759 575,00 €
6216 - Personnel affecté par le FGP de rattachement	31 000,00 €	31 821,78 €	14 000,00 €
6218 autres personnels extérieures	195 300,00 €	34 727,93 €	157 000,00 €
6332-Cotisations versées au F.N.A.L.	758,88 €	769,21 €	885,00 €
6331 - Versement mobilité			1 330,00 €
6336-Cotisations CNFPT et Centres de gestion	17 454,15 €	17 690,11 €	20 335,00 €
6338-Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	2 276,63 €	2 307,16 €	2 660,00 €
64111-Rémunération principale titulaires	664 820,31 €	638 518,93 €	711 400,00 €
64112- Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	4 855,56 €	4 853,27 €	6 800,00 €
64118- Autres indemnités	143 568,88 €	135 386,36 €	158 100,00 €
64131-Personnls non titulaires	107 777,53 €	134 393,03 €	157 679,00 €
64132 - Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	2 355,96 €	2 779,44 €	3 321,00 €
64138- Autres indemnités	8 647,66 €	17 276,10 €	20 998,00 €
6451-Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	137 604,62 €	144 019,16 €	166 465,00 €
6453-Cotisations aux caisses de retraite	231 453,38 €	221 227,50 €	270 700,00 €
6454-Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	4 635,43 €	6 015,77 €	7 280,00 €
6455-Cotisations pour assurance du personnel	33 590,65 €	33 600,65 €	40 060,00 €
6456-Versement au F.N.C du supplément familial	2 000,00 €	1 371,00 €	2 000,00 €
6458-Cotisations aux autres organismes sociaux	2 503,65 €	2 403,00 €	2 700,00 €
6474- Versement aux autres œuvres sociales	7 548,00 €	7 548,00 €	8 778,00 €
6475-Médecine du travail, pharmacie	3 311,60 €	3 901,96 €	4 384,00 €
6488-Autres charges	2 400,00 €	1 424,90 €	2 700,00 €

Contexte général et méthode retenue pour le budget 2026

Les charges de personnel constituent un poste budgétaire structurant pour le syndicat. Le budget primitif 2026 a été élaboré dans un contexte marqué à la fois par des évolutions réglementaires nationales, des ajustements nécessaires des effectifs et la volonté de consolider durablement la situation financière de la collectivité à l'issue d'une période antérieure de fortes contraintes budgétaires.

Dans ce cadre, la collectivité a retenu une méthode de construction budgétaire prudente et transparente, fondée sur l'identification explicite des hypothèses retenues et sur la sécurisation des équilibres financiers, conformément au principe de sincérité budgétaire.

Évolution globale des charges de personnel

Les crédits inscrits au budget primitif 2026 traduisent une augmentation par rapport au réalisé 2025. Cette évolution résulte principalement :

- De facteurs réglementaires indépendants des décisions locales,
- D'éléments structurels liés à la gestion des effectifs,
- Et d'hypothèses prudentes de construction budgétaire, retenues afin d'éviter toute sous-budgétisation.

3. Évolution des rémunérations des agents titulaires

(Compte 64111)

L'augmentation constatée sur le compte 64111 « rémunération principale des agents titulaires », d'un montant d'environ 72 000 € entre le réalisé 2025 et le budget primitif 2026, s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs distincts et clairement identifiés

Hypothèse prudente liée aux premiers niveaux de rémunération

Le budget 2026 a été élaboré dans un contexte de revalorisation du SMIC au 1er janvier, appelant une vigilance particulière sur les premiers niveaux de rémunération, sans pour autant que les agents concernés soient positionnés au niveau du SMIC.

Dans ce cadre, une hypothèse prudente de relèvement de l'indice minimum de référence utilisé pour la simulation budgétaire a été retenue, afin de sécuriser les prévisions de dépenses de personnel et d'éviter tout risque de sous-évaluation.

Elle impacte principalement les agents titulaires positionnés sur les premiers niveaux de la grille indiciaire, notamment au sein des cadres d'emplois techniques, soit 11 agents sur un effectif total de 28.

Éléments structurels liés aux effectifs

L'évolution du compte 64111 « rémunération principale des agents titulaires » intègre, outre les hypothèses prudentes retenues pour la construction budgétaire, **des éléments structurels liés à l'organisation des effectifs**, clairement identifiés.

À ce titre, le budget 2026 prend en compte l'évolution de la fonction de direction générale.

Au cours de l'exercice précédent, la fonction de Directeur Général des Services a été assurée selon une organisation transitoire, reposant sur une quotité de travail réduite ;

Le coût global de cette organisation s'est élevé à **35 858,58 €**, correspondant :

- À un **contrat de projet jusqu'au 31 mars 2025**, à raison de **9 heures hebdomadaires**,

- Puis à une **mise à disposition à compter du 1er avril 2025**, à raison de **14 heures hebdomadaires**.

Le budget primitif 2026 intègre le **recrutement d'une Directrice Générale des Services à compter du mois du 27 avril 2026**, dans une logique de structuration pérenne de la fonction de direction, adaptée aux enjeux actuels du syndicat.

Ce recrutement représente :

- Un coût estimé à **26 000 € en rémunération principale**, imputé au compte 64111, (environ 57 000 € charges patronales et régime indemnitaire compris, sur l'exercice 2026 (uniquement 8 mois), compte tenu d'une prise de fonctions en cours d'année).

Concernant le poste de DGS : Il est précisé que les montants ne sont pas directement comparables, les deux situations correspondant à des quotités de travail, des périmètres de missions et des modalités d'exercice distincts. On estime que la mise en place d'une nouvelle direction engendrera un coût annuel supplémentaire d'environ 40000€. Pour mémoire la direction transitoire était présente pour permettre le redressement, le coût du poste de direction devait donc redevenir à la normalité une fois le redressement opéré.

Par ailleurs, l'évolution du compte 64111 intègre également :

- Le retour en activité d'un agent précédemment placé en disponibilité, pour un coût estimé à 24 000 € en rémunération principale, soit environ 40 000 € charges et primes comprises, en année pleine.

Sécurisation budgétaire

Enfin, les crédits inscrits intègrent une marge de sécurisation budgétaire, destinée à garantir la sincérité des prévisions, dans un contexte d'incertitude sur l'évolution des rémunérations dans la fonction publique et sur l'impact financier des mesures nationales susceptibles d'intervenir en cours d'exercice.

En l'absence de revalorisation effective décidée au niveau national, les crédits correspondants ne donneront pas lieu à consommation et pourront être ajustés en cours d'exercice, le cas échéant par décision modificative.

Agents non titulaires

Les crédits relatifs aux agents non titulaires évoluent également à la hausse en 2026.

Cette évolution s'explique notamment par :

- La prise en compte de l'indice minimum de référence dans la simulation budgétaire,
- La création d'un poste contractuel dédié à la gestion des bacs à compter du 1er janvier 2026.

Rappel des postes occupés :

Catégorie	Grade	Total
C	Agent de maîtrise	1
C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	4
C	Adjoint technique principal de 1ère classe	3
C	Adjoint technique principal de 2ème classe	1
C	Adjoint technique	28
	Total	37

622- Evolution des charges à caractère générales

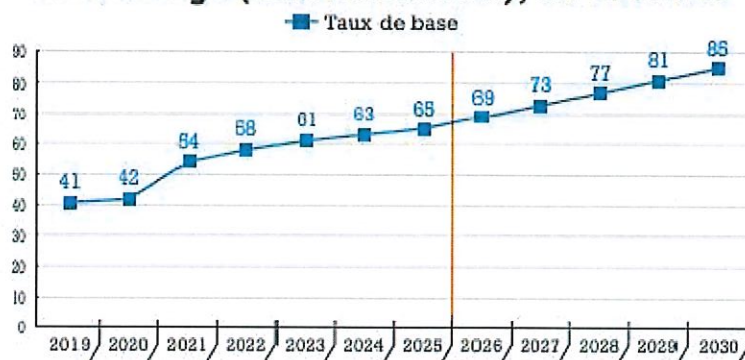
Des travaux de mise aux normes et de sécurité seront réalisés sur les déchetteries sur la partie fonctionnement.

Deux BOM ont été acquises en 2025 et un est en contrat de location (certainement remplacée en cours d'année par une acquisition)

Une grosse prévision a été mise sur le poste étude et recherche, car le SICTOM doit continuer à mettre ces sites aux normes

L'augmentation de la TGAP a été prévue

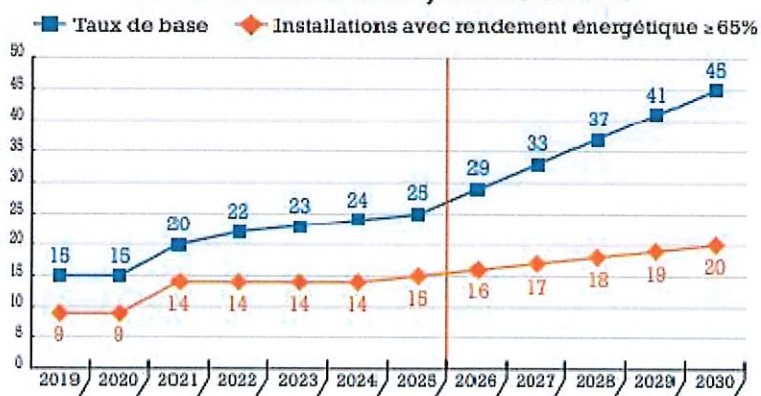
Évolution des tarifs de TGAP sur le stockage (enfouissement), en €/tonne



L'augmentation du tarif pour l'enfouissement sur la période 2025-2030 sera un peu supérieure à celle du tarif « de base » (c'est-à-dire en dehors de toute réfaction) sur la période antérieure.

Sources : Code général des douanes et **PLF 2026 tel qu'adopté définitivement par l'Assemblée** le 2 février.

Évolution des tarifs de TGAP sur l'incinération, en €/tonne



*Le tarif pour les installations dont le rendement énergétique est inférieur à 65 % (en bleu) va nettement augmenter à partir de cette année. Sources : Code général des douanes et **PLF 2026 tel qu'adopté définitivement par l'Assemblée** le 2 février.*

Pour information, voici les prévisions pour les gros postes concernant les prestataires

Prestataires		Total	Observation
La collecte médicale		3 430,27 €	
Brel dératisation		2 000,00 €	
Simpliciti		3 600,00 €	
AEP		98 640,00 €	La baisse liée à la mise en place des nouvelles filières n'a été modélisée. Ce poste devrait baisser au fur et à mesure de l'installation de celles-ci
Indre Environnement	Végétaux	105 900,20 €	
Indre Environnement	Bois	48 633,60 €	
SYTOM Châteauroux	Tri	296 775,00 €	
SYTOM Châteauroux	Carac	1 200,00 €	
Suez (Gournay)	Traitement	569 400,00 €	
Suez (Gournay)	TGAP 2 mois	52 195,00 €	
Suez (Gournay)	TGAP 10 mois	277 035,00 €	
Total		1 458 809,07 €	

Le tableau suivant reprend les prévisions concernant les locations de véhicule

Prestataires		Total	TTC/mois	
Chariot yale manu 18		6 700,00 €	555,28 € ttc / mois	
Chariot yale manu 18		10 600,00 €	882,68 € ttc /mois	
GQ 224 PS	AMPLIROLL	40 800,00 €	3400 € ttc / mois	
GG 941 XL	AMPLIROLL	28 920,00 €	2410 € ttc/mois	
FG 705 CR	AMPLIROLL	39 800,00 €	3316 € ttc / mois	
EX 627 MG	BOEM	63 360,00 €	5280 € ttc / mois	Remplacée par une FAUN en attendant la décision d'acquérir
EF-055	BOEM	40 000,00 €	5544 € ttc /mois	

230 180,00 €

Malgré la proposition d'acquisition d'une BOEM d'occasion (voir partie investissement), la prévision de location a été maintenue en attendant d'avoir la certitude l'opération

63- Dépenses d'investissement

631- Matériels

Fauteuil bureau	1 000 €
Divers matériels	1 000 €
Divers matériels	2 000 €
2 souffleurs pour déchetteries	800 €

632- Véhicules

Intitulés	Accord	
BOEM occasion	318 000 €	En remplacement de la BOEM actuellement en location
Véhicule transport Matière Dangereuse	75 000 €	Le véhicule actuel n'est plus adapté
Achat 3 caissons 30 m3	25 000 €	Principe de remplacement des caissons sur plusieurs années
Remorque porte caisson	48 000 €	Une remorque est presque hors d'usage
Achat d'un caisson avec rideau hydraulique	20 000 €	Pour le transport du verre
Dispositif CLS (traceur BOEM)	15 000 €	Pour assurer le suivi de la collecte et disposer d'un dispositif de guidage en cas de changement de conducteur

633- Travaux

Proposés

Intitulés	Accord	
Algéco aménagé produit dangereux	30 000 €	Ces deux dépenses permettront de pouvoir gérer les produits dangereux sur les déchetteries de NP et Vatan et permettre la mise en place d'une nouvelle filière de valorisation qui nous permettrait d'économiser 50% du coût de traitement (environ 50 000€ par an)
Plateforme pour algo	20 000 €	
Garde-corps déchetteries	70 100 €	La plupart des gardes corps des déchetteries sont HS
Bardage local stock NP	5 900 €	
Plomberie Vouillon	2 000 €	
Aménagement Vouillon	4 500 €	
Aménagement Rosière	1 500 €	
Eclairage sécurité cassier QDT Haut	5 000 €	Manque de luminosité pour effectuer les opérations de chargement et déchargement
Protection incendie QDT Haut	31 000 €	Renforcement de la partie défense incendie
Réfection bardage hangar haut	2 000 €	Réparation du bâtiment
Système d'alarme barrière principale	10 000 €	Dans le cas d'un stationnement des véhicules sur le site du siège social, il convient d'assurer la protection de celui-ci
Démentiellement compacteur QDT Bas	5 000 €	Pour donner suite à la mise effectuée avec la DREAL

Aménagement divers	870 036.81€	Une enveloppe d'investissement de 870 036.81€ est inscrite au budget 2026 afin de permettre l'arbitrage en cours d'exercice d'opérations complémentaires de mise aux normes, d'amélioration des équipements et d'adaptation des infrastructures.
--------------------	-------------	--

64- Recettes d'investissement

Le reliquat de la subvention d'appel à projet CITEO pour l'équipement en bac de la phase est prévu être reporté (24 000€) et la prévision de la phase 2 (60 000€) est également prévue. La FCTVA concernant les investissements 2025 est également prévu (126 000€)

65- Tableau récapitulatif de la projection du budget 2026 :

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		COMP BUDGET	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 070 368,07 €	013 ATTENUATION DE CHARGES	40 000,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 759 575,00 €	70 PRODUITS DES SERVICES	684 938,29 €
014 ATTENUATION DES PRODUITS	0,00 €	73 IMPOTS ET TAXES	3 934 697,73 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 649,00 €	74 DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	552 580,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	55 089,98 €	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	76 PRODUITS FINANCIERS	0,00 €
DRF	4 915 682,05 €		
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	0,00 €	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00 €
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	RRF	5 213 216,02 €
042 OO TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (AMORTISSEMENTS)	440 683,09 €	042 OO TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (dont travaux en régie)	58 369,86 €
023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	1 520 300,39 €		
002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	0,00 €	R002 Exédent de fonctionnement cumulé	1 605 079,65 €
TOTAL	6 876 665,53 €		6 876 665,53 €

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 000,00 €	10222 FCTVA	126 000,00 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00 €	1068 AFFECTATION DU RESULTAT GLOBAL DE FONCT	309 976,31 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 810 836,81 €	13 SUBVENTIONS	84 000,00 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	16 EMPRUNT	0,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (dont rbst du capital)	294 776,81 €		
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00 €	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 520 300,39 €
020 DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	040 OO DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	440 683,09 €
040 OO TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (dont travaux en régie)	58 369,86 €		
041 OO OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	041 OO OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €
RAR	526 669,79 €	001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF D'INVESTISSEMENT	216 693,48 €
TOTAL	2 697 653,27 €		2 697 653,27 €

Le comité syndical, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire